



Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région
Ile-de-France, le **07 MARS 2018**
Transmise au contrôle
de légalité, le **08 MARS 2018**

La Présidente du conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts de la Région
Ile-de-France

Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 18-006 du 7 mars 2018
(report session du 15 février 2018)

Relative au Programme général d'action 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R4413-10, 3°;
- VU la délibération N° 16-007 du 8 mars 2016 relative à l'approbation du nouveau règlement budgétaire et financier de l'Agence des espaces verts ;
- VU le règlement budgétaire et financier de l'Agence des espaces verts et notamment son article 3 ;
- VU le rapport présenté par la Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France.

DELIBERE

Article 1 : Prend acte du Programme général d'action et des orientations budgétaires pour 2018 de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France, annexés à la présente délibération.

Article 2 : Les contributions demandées au Conseil régional d'Ile-de-France sont les suivantes :

- **Investissement** :

Autorisation de programme hors opérations spécifiques :	6,200 M€
Autorisation de programme Tégéval :	<u>1,800 M€</u>
	8,000 M€

Crédits de paiement : **13,800 M€**

- **Fonctionnement** :

Crédits de paiement : **8,850 M€**

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France
Numéro de l'acte	18-006
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1.1 - programme général d'actions
Objet de l'acte	Programme général d'action
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-287500052-20180308-18-006-DE
Date de transmission de l'acte	08/03/2018
Date de réception de l'accuse de réception	08/03/2018